

**Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) - Avance de trésorerie à l'association de gestion - Versement d'un complément - Convention**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'association gestionnaire du PLIE sollicite le versement du complément de l'avance de trésorerie, d'un montant de 600 000 F, pour l'année 2000.

Cette avance est destinée à lui servir de fonds de roulement dans l'attente du versement des fonds européens. Cette avance ne pourra se prolonger au-delà du 31 décembre 2000.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- accorder cette avance de 600 000 F

- ouvrir en dépenses et recettes les crédits nécessaires au versement et au remboursement de l'avance, par décision modificative au Budget 2000 :

. en dépenses, 600 000 F au 911/2764 - 96036 - 20200

. en recettes, 600 000 F au 911/2764 - 96036 - 20200

- autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec l'association de gestion du PLIE.

**«M. JACQUEMIN** : J'aimerais savoir si l'équilibre financier du PLIE est assuré en dehors de cette question de trésorerie et s'il n'y aura pas d'ici à la fin 2000 des surprises désagréables.

**M. NUNINGER** : Je ne vais pas oser dire que c'est une bonne question, je la trouve même un petit peu vicieuse. Depuis 5 ans nous rendons compte régulièrement au Conseil Municipal de l'activité du PLIE. Nous faisons l'objet de contrôles non pas tatillons mais multiples de deux comités et des audits multiples, trois à ce jour. Tous ont été concluants sur le fonctionnement du PLIE et en particulier sur sa gestion financière. Les comités de pilotage sous contrôle de l'Etat avec le Préfet ou le Sous-Préfet sont tout à fait à même de vous parler de la bonne gestion du PLIE donc je m'étonne un petit peu de cette question.

Par contre, il est vrai, et heureusement, que la Ville participe au financement quelque part pour des sommes importantes mais surtout accorde l'avance car le FSE traîne un petit peu les pieds pour apporter sa contribution telle qu'elle est prévue au contrat. Et si nous en sommes à solliciter 600 000 F aujourd'hui, c'est tout simplement parce qu'il faut faire face au financement des prestataires de services qui, eux, doivent rémunérer leur personnel au titre des actions qu'ils ont engagées parce que nous attendons encore à ce jour la première mensualité de 1999 et le solde de 1998 ! Ceci explique cela.

**M. LE MAIRE** : Je crois que le budget du PLIE est équilibré mais l'Union Européenne met de un à deux ans pour régler sa participation au fonctionnement du PLIE et c'est cela qui nous oblige à lui accorder ces avances.

**M. NUNINGER** : Je voudrais juste apporter, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, une petite précision. A un récent Conseil Municipal, nous avons précisé un certain nombre de choses sur le travail du PLIE et sur le nombre de bénéficiaires mis à l'emploi. Il est vrai que nous avons avancé le chiffre de 1 095. Nous sommes bien au-delà car la démarche, même si nous avons pris du retard entre 1994 et 1999, s'est accélérée et je crois que l'équipe a démontré son savoir-faire, sa technicité avec la Mission Locale, le CCAS et tous les organismes avec lesquels nous travaillons.

Mais une observation avait été faite par un élu du Conseil Municipal qui s'était abstenu sur le vote en nous disant que tout cela coûtait très cher puisque 2 000 bénéficiaires avaient coûté la bagatelle de 22 MF. Il est vrai que je n'étais pas très fort en mathématiques ce soir-là. Depuis je me suis relivré à quelques calculs et si on fait la division des 22 MF sur 2 000 bénéficiaires sur 5 ans, ça vous fait 1 800 F par mois et par bénéficiaire. Je trouve que pour mettre un bénéficiaire à l'emploi, c'est tout de même peu cher, je tenais à le préciser.

**M. JACQUEMIN** : Je me suis mal exprimé, ma question était seulement informative.

**M. LE MAIRE** : Vous avez donc la réponse».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 9 octobre 2000.*